

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 10 février 2020

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

Mme Corinne LUDWIG

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Caroline ROLL

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

M. Marc JEANVOINE

M. David HERRSCHER

M. Stéphane FRANCK

Mme Mariane BERLOCHER

Absents excusés non représentés : Mme Marie RANZA

Secrétaire de séance :

Mme Corinne LUDWIG, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire salue l'assemblée en rappelant qu'il s'agit de l'avant-dernière séance du mandat.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Vacataires
3. Attribution de subventions
4. Demande de subvention
5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2020.

Point 2 – Vacataires (D-2020-02-01)

Rapporteur : M. Francis BONZON

Les collectivités locales peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3-2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

À l'instar des années précédentes, la commune d'Andolsheim fera appel à des agents saisonniers durant l'été afin de renforcer l'équipe du service technique. Il s'agit en effet de suppléer les absences pour congé du personnel titulaire afin d'assurer la continuité du service tout en offrant à des jeunes une expérience dans le monde du travail.

Les candidats, au nombre maximum de quatre, devront avoir 18 ans révolus lors du recrutement. Leur rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 348 – IM 326).

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent pendant la période estivale au service technique, il y a lieu de créer quatre emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent à temps complet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de créer quatre emplois non permanents à temps complet, rémunérés au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 348 – IM 326), affectés au service technique, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale 2020

DIT

- que les crédits seront inscrits au budget primitif pour 2020.

Point 3 – Attribution de subventions (D-2020-02-02)

Rapporteur : M. le maire

Par délibération du 13 mai 2019, le conseil municipal a accordé une aide financière à M. Eugène SCHWARTZ-MAIER pour la réfection d'un pigeonnier qui aurait été inscrit à l'inventaire général du patrimoine culturel d'Alsace. Le soutien financier accordé par la commune a été fixé à 5% du montant de la facture acquittée dans la limite de 2500 €. Le chantier a débuté mais il s'avère que des travaux supplémentaires pour un montant de 6.153,40 € TTC sont nécessaires pour consolider l'édifice. M. SCHWARTZ-MAIER sollicite, par conséquent, par courrier du 28 janvier 2020 un soutien financier supplémentaire. Il est proposé d'accorder une aide dans les mêmes proportions que l'aide initiale, soit 5% maximum.

D'autre part, par courrier du 4 février 2020, l'association « Les Blueberries » sollicite le versement d'une subvention afin de faire face à des dépenses d'équipement vestimentaire. Le montant de la dépense s'élève à 1 019,10 €. Il est proposé d'accorder un soutien financier de 500 €, sachant que l'association n'a jamais sollicité de subvention depuis sa création et est toujours très impliquée dans toutes les manifestations organisées dans la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accorder une subvention d'un montant de 300 € à monsieur Eugène SCHWARTZ-MAIER pour les travaux supplémentaires nécessaires à la réfection du pigeonnier situé 2 rue du Centre
 - d'accorder une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Les Blubberies »
-

DIT

- que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2020.

Point 4 – Demande de subventions (D-2020-02-03)

Rapporteur : M. le maire

Par délibération du 14 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure adaptée auprès de cabinets d'études afin d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la construction de locaux pour le complexe sportif composé d'un bâtiment (vestiaires football, tennis et maisons des associations), de 2 terrains de tennis synthétique, d'une extension du bâtiment "quilles", ainsi que les aménagements extérieurs connexes (dont stationnement).

Le montant estimatif total des travaux est de 1 260 000 € HT, valeur janvier 2020 (dont la mission "Bâti" évaluée à 950 000 € HT et la mission "Infrastructure" évaluée à 310 000 € HT)

Le démarrage prévisionnel de la phase études est prévu pour avril 2020 et celui de la phase de travaux est prévu pour janvier 2021 (durée des travaux : 12 mois).

Le projet peut bénéficier de subventions, notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

M. le maire propose ainsi d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant	%
Locaux football	437 200 €	DETR/DSIL	4 000 €	0,3%
Locaux tennis	169 300 €	Département	300 000 €	23,8%
Maison des associations	224 700 €	Région	75 000 €	6,0%
Bâtiment quilles	60 000 €	Colmar Agglomération	100 000 €	7,9%
Aménagements extérieurs	333 700 €	Autofinancement	781 000 €	62,0%
Locaux mutualisés	35 100 €			
Total	1 260 000 €		1 260 000 €	100,0%

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- l'opération d'aménagement et la construction de locaux pour le complexe sportif
-

ARRETE

- le plan de financement décrit ci-dessus

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à solliciter toute subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point 5 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

La commission s'est réunie le 27 janvier 2020. Elle a examiné les dossiers suivants : 1 permis de construire, 4 déclarations préalables, 1 certificat d'urbanisme d'information et 1 déclaration d'intention d'aliéner.

Un courrier anonyme dénonce le fait qu'une maison avec des tuiles brunes est en train de se construire rue du Morvan alors que le rouge serait imposé pour d'autres constructions dans le secteur. M. Raymond HUSSER fait savoir que le marron est autorisé depuis la dernière refonte du règlement municipal de construction.

Commission travaux et bâtiments :

Un état d'avancement des dossiers a été présenté aux membres du conseil :

- le logement dans les anciens locaux de La Poste est terminé et sera ainsi proposé à la location ;
- le marché à procédure adaptée concernant la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement et de construction de locaux pour le complexe sportif a été lancé ; les dossiers de candidature sont attendus pour le 27 février 2020.

Commission communication :

Le bulletin annuel est en cours de distribution.

Commission des affaires rurales :

L'association foncière d'Andolsheim s'est réunie le 31 janvier dernier. Elle a notamment approuvé les comptes administratif et de gestion 2019, affecté le résultat 2019 et adopté le budget primitif. Le montant de la cotisation a été porté à 6,50 €/ha. Des travaux de réfection du chemin de Fortschwihr vont être entrepris la semaine prochaine.

La commission consultative de la chasse s'est réunie le 4 février dernier. Elle a examiné le bilan de la chasse 2019 et abordé la question des plans de chasse pour 2020 qui sont à transmettre désormais à la fédération des chasseurs. Les plans de chasse proposés demeurent inchangés par rapport à l'année dernière.

Commission jeunesse et sports :

M. Frédéric PANKUTZ informe que les membres de la commission des jeunes se sont remarquablement investis dans l'organisation de la commémoration de la Libération du 2 février dernier. La semaine prochaine leur seront expliquées les élections municipales. Ils travailleront ensuite sur le projet de goûters citoyens.

Commission affaires culturelles :

La séance de cinéma de plein-air aura lieu le 22 août prochain. Le choix du film n'a pas encore été arrêté.

Commission voirie, circulation et accessibilité :

Des comptages de circulation et mesures de vitesse sont actuellement en cours dans la rue des Pyrénées. Un contrôle dans l'allée des Peupliers suivra. Les chantiers de la RD 45 poursuivent leurs cours.

Commission mémoire et patrimoine :

M. Michel SCHWARTZ note le succès de la commémoration du 75^{ème} anniversaire de la Libération d'Andolsheim pour laquelle environ 12 à 15% de la population s'est déplacée ainsi que la remarquable participation de l'école élémentaire et des élus.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

La gestion individuelle a été activée au centre de première intervention d'Andolsheim en phase test ; c'est un outil qui permet de connaître à tout moment la disponibilité des pompiers et du matériel et gagner ainsi en efficacité au moment des interventions.

C.C.A.S. :

Mme Elisabeth BRAESCH fait savoir que la semaine nationale de la collecte pour la Ligue contre le cancer aura lieu du 16 au 22 mars, soit entre les deux tours des élections municipales mais qu'il est possible de la fixer à un autre moment en prévenant le comité. Comme chaque année, des colis vont être distribués aux personnes n'ayant pu se déplacer pour participer à la fête des Aînés.

Syndicat mixte de l'III :

Le comité syndical s'est réuni le 28 janvier. Au cours de la séance, les points suivants ont été abordés : approbation des comptes administratif et de gestion 2019, affectation du résultat, adoption du budget primitif 2020. La taxe GEMAPI avoisine 2 € par habitant. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 700 000 € (fauchage, création de bassin de rétention, entretien de zones humides ...). Dans le secteur d'Andolsheim sont prévus des travaux de consolidation de la digue, du fauchage et du bucheronnage du côté d'Horbourg-Wihr. Par ailleurs, le syndicat met à disposition une exposition itinérante relative à l'anniversaire de la grande inondation de 1990. M. Michel SCHWARTZ précise qu'avant la réunion, une visite des jardins de la Doller, situés sur le site des anciens jardins familiaux de la Mertzau a été organisée ; ces jardins sont en cours de renaturation.

Groupement d'intérêt cynégétique Vauban n° 10 :

M. Jacques SCHWARTZ indique que le GIC n°10 s'est réuni il y a une dizaine de jours. De nombreuses communes ont été représentées. Il a été relevé une légère diminution des dégâts causés par les sangliers due à une baisse de leur population. Le nombre de daims semble être stable. Il faudra cependant attendre la troisième année de comptage pour en dresser un bilan plus précis. Il a été noté les efforts importants de l'adjudicataire du lot de chasse n°2 pour la réintroduction du petit gibier et l'inquiétude des chasseurs concernant la campagne de chasse intensive que mène l'Office National des Forêts dans la forêt du Kastenwald qui, de plus, opère des trouées dans la forêt pour créer des layons autour des miradors. L'objectif affiché est la diminution drastique du nombre de daims. La crainte des chasseurs, partagée par les communes, est qu'une telle diminution du gibier entraîne une perte de la valeur des chasses. Enfin, pour limiter les accidents, tous les chasseurs devront à terme effectuer un stage de sécurité pour pouvoir chasser.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (brigade verte) :

Une nouvelle directrice a été nommée. Le nouveau bureau sera quant à lui installé après les élections municipales. Un nouveau président sera également élu.

Syndicat pôle Ried brun – collège de Fortschwihr :

Le syndicat a saisi la chambre régionale des comptes en vue de l'inscription au budget de la commune d'Andolsheim d'une dépense qu'il juge obligatoire et qui concerne la dette de l'Espace Ried Brun. Les observations de la commune seront envoyées cette semaine.

Point 6 – Divers

M. Stéphane FRANCK revient sur le problème des daims. Il pense que si la chasse devait devenir moins intéressante, le prix de location des lots de chasse serait revu mais il faudrait pouvoir comparer cette perte de revenu par rapport au coût des dégâts causés par le gibier. M. le maire ajoute que c'est toute la question de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

M. David HERRSCHER fait remarquer qu'Andolsheim a la chance notamment d'avoir des adjudicataires locaux et qu'il convient de préserver cela.

M. Raymond HUSSER dit que la forêt ne souffre pas que du gibier, mais aussi de la sécheresse et des maladies. M. David HERRSCHER note également l'absence d'entretien. M. Raymond HUSSER dit qu'il faudra attendre quelques années pour voir si les 101 daims prélevés par l'ONF ont réellement un effet positif pour l'amélioration de la forêt.

M. David HERRSCHER demande si le projet d'acquisition de la grange mitoyenne des ateliers municipaux est toujours d'actualité. M. le maire répond que la commune est dans l'attente des résultats des études de l'ADAUHR qui sont toujours en cours.

M. le maire rend compte des réunions de la municipalité :

- La commission des jeunes les représentants des associations ont partagé la galette le 24 janvier à l'occasion du bilan du dernier Téléthon ;
- Les associations qui n'ont pas retourné les conventions d'occupation des locaux et fourni les attestations d'assurances seront relancées prochainement ;
- Le stationnement sur la place du village a été autorisé exceptionnellement le week-end du 1^{er}-2 février au motif que plusieurs événements avaient lieu en même temps ;
- Un habitant de la rue des Artisans a fait savoir qu'il avait constaté des traces de suie sur ses murs le lendemain de la crémation des sapins ; M. Marc JEANVOINE indique que les traces auraient été nettoyées par les pompiers s'ils avaient été sollicités ;
- Une étude sur la réalisation d'une aire de covoiturage a été transmise au département en vue d'une réalisation prochaine.

Le tableau de composition du bureau de vote est distribué et les élus sont invités à s'inscrire aux différents créneaux selon leur disponibilité.

La séance est levée à 21h44.



Le maire,

Christian REBERT